
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du vendredi 05 juin 2020 L'an deux mille vingt et le cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 28 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT.
Présents : 10	
Votants: 11	Sont présents: Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Jean-Louis LARAGÉ, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Charles COSNEAU-TADDEI, Sylvain DIAZ Représentés: Annie GLEDINES Secrétaire de séance: Annie MAZET-RIVIERE

Compte rendu de la séance du vendredi 05 juin 2020

Ordre du jour:

Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du compte- rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2020

1- Décisions du Maire

2- Don par un particulier d'un terrain de 100 m2 à la Condamine

3- Travaux de restauration intérieure et de mise en accessibilité de la Tour- Choix des entreprises

4- Vote des taux de taxes: foncier bâti, foncier non bâti

5- Informations et questions diverses

1- Décisions du Maire

Madame le Maire rappelle les décisions prises au titre de l'article L2122-22 du CGCT

- décision n°1-2020 portant concernant l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux de restauration intérieure et de mise en accessibilité de la Tour:

* déclarer les lots 3 et 4 infructueux

* entrer en négociation avec les entreprises des lots 1,2 et 5

- décision n°2-2020 concernant l'annulation temporaire du loyer du local commercial de "La Table de la Tour", afin de permettre à cette entreprise de perdurer malgré la fermeture liée au Covid.

Délibérations du conseil:

2- Don par un particulier d'un terrain de 100m2 à la Condamine (DE 2020 019)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier reçu de Mme Debon Dominique et Mme Mahieux Laurence, déjà évoqué lors d'une réunion précédente.

Celles- ci souhaitent faire don à la Commune de leur parcelle N° A 747 d'une surface de 110 m2 situé à la Condamine.

L'acceptation de ce don de terrain pourrait permettre d'envisager une modification de l'accès à la route de Riscatou.

Pour: 10

Contre:0

Abstention: 1

2-Travaux de restauration intérieure et de mise en accessibilité de la Tour- Choix des entreprises (DE 2020 020)

Madame le Maire rappelle que par délibération du 04 juillet 2019, le Conseil Municipal l'a autorisée à lancer la poursuite des travaux sur la Tour: l'aménagement et la mise en valeur intérieurs: restitution des accès, accessibilité, protection et mise en valeur des décors peints.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée du 24 février 2020 au 3 avril 2020.

Par décision du Maire N° 1-2020, le Maire avait décidé:

- de déclarer le lot 3 infructueux, aucune offre n'ayant été déposée

- de déclarer le lot 4 infructueux, l'unique offre reçue étant supérieure à l'estimation

- de rentrer en négociation pour les lots 1, 2 et 5

La consultation a donc été relancée.

Ensuite, l'architecte Gaëlle Duchène a analysé les offres selon plusieurs critères:

-du point de vue administratif

-selon le montant de l'offre

-selon les critères techniques (expérience, compétence Monument Historique, équipement nécessaire, personnel affecté au chantier)

Il en ressort en conséquence le classement suivant:

	Marché TF HT	Options/variante	Total
Lot n°1 MACONNERIE Rodriguès Bizeul	36 927,50	3 328,00	40 255,50
Lot n°2 CHARPENTE MENUISERIE Rodrigues-Bizeul/Malbreil	38 954,00	7 200,00	46 154,00
Lot n°3 DECORS PEINTS Diane Henry Lormelle/Anne Laure Capra	34 925,00	1 600,00	36 525,00
Lot n°4 SERRURERIE Richard	11 880,00		11 880,00
Lot n°5 ELECTRICITE Mas Borrás	19 619,71		<u>19 619,71</u>
			154 434,21

Madame le Maire rappelle par ailleurs qu'il sera nécessaire de procéder à une consultation pour désigner un coordonnateur SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé). Elle rappelle également que les honoraires de l'architecte s'élèvent à 10.5 % du montant des travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide:

- de retenir les entreprises nommées ci dessus pour un montant total de travaux de 154 434.21 €
- d'autoriser le Maire à lancer la consultation pour désigner un coordonnateur SPS
- d'autoriser le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la poursuite de cette opération
- d'inscrire au budget 2020 les sommes nécessaires à cette opération

Pour: 7 Contre: 1 Abstention: 3

3- Vote des taux de taxes 2020: Foncier Bâti et foncier Non Bâti (DE 2020 021)

Mme le maire rappelle l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales, qui a permis d'adapter, de manière transitoire, les règles de fonctionnement en matière budgétaire des collectivités territoriales.

En conséquence, certaines dates ont fait l'objet de reports:

- date limite d'adoption du budget primitif au 31 juillet 2020
- date limite du vote des taux des impôts locaux au 3 juillet 2020.

Etant donné que le nouveau Conseil Municipal n'est pas encore élu au complet , et qu'il ne sera pas mis en place avant le 3 juillet, Madame le maire propose de ne pas modifier les taux pour cette année 2020:

Taxe foncière (bâti): 14.37 %

Taxe foncière (non bâti): 154.32 %

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

4- Informations et questions diverses

- en juin, juillet, août, passage sur la commune du géomètre du cadastre. Muni de la liste des permis de construire, déclarations préalables et des permis de démolir en cours, il se rendra sur chaque propriété concernée pour constater les modifications effectuées. La mise à jour du plan cadastral est faite en

fonction des mesures prises sur le terrain. Il accèdera donc à l'intérieur des propriétés privées mais jamais à l'intérieur des habitations. Seuls des mesurages extérieurs sont nécessaires.

Il sera muni d'un arrêté préfectoral et circulera dans ce véhicule: SCENIC Gris immatriculé CX-502-LH.

- Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Guy OLIVIER, nouveau locataire dans le T2 à coté de la Tour

- Mise en place de l'enquête publique en concertation avec le commissaire enquêteur pour le chemin rural du Magnol, du 9 au 24 juillet 2020. La publicité sera effectuée dans la presse et par affichage en mairie et sur place.

- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

- Nous attendons la livraison des panneaux de rue et des plaques de maisons. Un courrier sera adressé prochainement à la population pour leur faire connaître leur nouvelle adresse et les modalités de mise en place de leur plaque de numéro.

Fait à teyssieu le 8 juin 2020

Le Maire, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

